

Bulletin européen

TRIBUNE LIBRE FONDÉE EN 1950 PAR J. CONSTANTIN DRAGAN

A HELSINKI VICTOIRE DE LA ROUMANIE

Au cours de longues séances de travail des trente-quatre délégations qui ont participé à la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (à Helsinki) et après les discussions sur les projets de procédure français et roumain, la Roumanie a gagné sa bataille.

La Roumanie seule parmi tous les pays de l'Europe de l'Est a insisté pour faire entendre sa voix sur un problème d'une extrême importance en demandant "la pleine égalité des Etats participant aux consultations quelle que soit l'appartenance ou la non-appartenance aux alliances militaires". Cette demande de la Roumanie a été finalement acceptée et soutenue par la plupart des pays occidentaux et non alignés (y compris la France et la Yougoslavie), soutenue même par ceux qui, en cas différent, auraient évité des discussions de ce genre pour ne pas perturber le "bon climat" de la Conférence.

Grâce à la Roumanie et à ses objectifs précis, les discussions à Helsinki ont été basées sur les principes de l'indépendance et de souveraineté, principes qui doivent être égaux pour chaque nation européenne. Les délégations de trente-quatre Etats qui étaient réunies pour résoudre les problèmes de sécurité et de coopération européennes sont ainsi parvenues à un accord de principe et ont pu discuter par la suite sur le projet de

(suite à la page suivante)

règlement intérieur, soumis par le Président M. Tötterman, et caractérisé comme une “habile synthèse des propositions françaises et roumaines”.

La fermeté et l’insistance de la Roumanie pour que l’indépendance et la souveraineté nationales de tous les Etats de l’Europe soient reconnues et respectées a été soulignée beaucoup avant la Conférence de Helsinki par le Président Roumain M. N. Ceausescu lui-même qui avait déclaré: “la Conférence de sécurité doit aboutir à une entente concernant les principes des relations entre les Etats européens. Ces principes devraient comporter l’entière égalité en droits, le respect de l’indépendance et la souveraineté nationale de tous les Etats, la non-ingérence dans les affaires intérieures, le développement des rapports de collaboration sur la base de la réciprocité des avantages”.

Cette victoire de la Roumanie sur un “champ de bataille” tellement délicat est beaucoup plus importante de ce qu’on ne le croit. Le “respect de l’indépendance et de la souveraineté nationale” doit être hors de discussion pour toute nation européenne soit celles de l’Ouest comme celles de l’Est. La proposition approuvée de la Roumanie est un pas décisif à cet effet. Un pas décisif vers la création d’une Europe unie et solide, formée par toutes ses nations et libre de décider de son propre sort.

POUR UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE COMMUNE EN EUROPE

“Le véritable défi européen consiste à mettre l’industrie au service des hommes”: l’opinion appartient à Monsieur Luc Durant-Réville, correspondant de l’Académie des Sciences Morales et Politiques de France, qui a souligné que la notion d’une politique industrielle commune à l’échelle de l’Europe est récente et qu’une telle politique ne saurait-être une simple superposition des solutions nationales.

Pour parvenir à l’unification sur le plan

industriel, il faut, a déclaré l’orateur, achever d’abord le marché unique, définir le cadre juridique, fiscal et financier dans lequel se regrouperont les entreprises européennes (c’est à ce stade que se place l’union monétaire), harmoniser les adaptations industrielles qui détermineront elles-mêmes des mutations sectorielles et régionales, mener en commun les recherches dans le domaine scientifique et technologique.

La conférence des Ministres Européens de Travail

LA SITUATION DES TRAVAILLEURS EN EUROPE

La première Conférence des Ministres européens du Travail s'est tenue à Rome du 23 au 25 novembre 1972.

Seize Etats membres du Conseil de l'Europe ont participé à la Conférence.

Ont également assisté le Président de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, accompagné de deux autres membres de l'Assemblée, ainsi que le Représentant Spécial du Conseil de l'Europe pour les réfugiés nationaux et les excédents de population.

La Conférence a appelé à sa présidence M. D. Coppo, Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale d'Italie, et à la vice présidence M. Edgar Faure, Ministre d'Etat chargé des Affaires Sociales de France, M. J. Brennan, Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale d'Irlande, et M. A.R. Uzuner, Ministre du Travail de Turquie.

Les trois thèmes de la Conférence ont été :

- Les jeunes dans le monde du travail
- La situation des travailleurs migrants en Europe
- L'état des ratifications des Conventions et Accords conclus au sein du Conseil de l'Europe dans le domaine du travail.

Les jeunes dans le monde du travail

Les Ministres ont pris note d'un rapport préparé par le Secrétariat Général du Conseil de l'Europe.

Ils ont considéré que depuis un certain nombre d'années l'accès et l'adaptation des jeunes au monde du travail posaient des problèmes particulièrement aigus dans presque tous les Etats européens. Ces problèmes concernent notamment l'orientation et la formation profes-

sionnelles, la sécurité du travail, la participation du jeune travailleur à la vie de l'entreprise et aussi, dans certains pays, le chômage des jeunes.

Dans le but d'apporter des solutions à ces difficultés, les Ministres ont préconisé une série de mesures destinées à faciliter l'insertion des jeunes dans le monde du travail, à améliorer la protection des jeunes et à combattre efficacement le chômage des jeunes. Ils ont aussi retenu comme objectif de s'attacher à la suppression progressive des formes aliénantes de travail en contradiction avec le niveau de formation sans cesse accru des jeunes. Ces mesures sont proposées tant aux Etats membres du Conseil de l'Europe qu'au Comité des Ministres de cette Organisation.

Enfin, la Conférence a recommandé au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de prévoir la mise en oeuvre de moyens appropriés en vue de faciliter et d'organiser la circulation des jeunes dans les différents pays européens.

La situation des travailleurs migrants en Europe

Les Ministres ont pris note d'un rapport préparé par le Secrétariat Général du Conseil de l'Europe sur la base des renseignements fournis par les membres du Comité préparatoire de la Conférence.

Ils ont tout d'abord constaté l'ampleur des problèmes auxquels ont à faire face les travailleurs migrants et leurs familles. Après avoir mis en relief les mesures déjà prises par les gouvernements pour assurer à ces travailleurs des conditions de vie et d'emploi satisfaisantes, les Ministres ont convenu d'entreprendre des actions nouvelles dans les domaines tels que ceux de l'accueil et de l'insertion des travailleurs

migrants et de leurs familles dans la société du pays d'immigration, de l'enseignement des langues, du logement, du regroupement familial, du travail clandestin et de la protection en cas de récession économique.

Les Ministres ont de plus souligné la nécessité de favoriser une politique permettant le transfert de capitaux et d'industries dans des régions ayant un excédent de main d'oeuvre.

Les Ministres ont également reconnu qu'il convient de faire les efforts nécessaires pour parvenir dans les plus brefs délais à une entente sur le contenu d'une Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant.

Ayant pris connaissance de l'adhésion prochaine de nouveaux Etats au Fonds de Rétablissement du Conseil de l'Europe pour les Réfugiés nationaux et les Excédents de population, ils ont recommandé au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe d'inviter les Etats qui ne font pas encore partie du Fonds à s'y joindre.

Enfin, les Ministres ont proposé de centraliser et diffuser toutes informations utiles à la régularisation des mouvements migratoires en Europe.

Etat des ratifications des Conventions et Accords conclus au sein du Conseil de l'Europe dans le domaine du travail

Les Ministres ont exprimé leur appréciation de l'oeuvre conventionnelle accomplie depuis 20 ans par le Conseil de l'Europe en vue d'harmoniser le droit social européen, et notamment le droit européen du travail. Ils ont exprimé l'espoir que les Conventions et Accords conclus au sein du Conseil de l'Europe dans le domaine du travail trouveront aussi à l'avenir une application aussi large et aussi intégrale que possible.

Le Ministre d'Etats chargé des Affaires Sociales de France a annoncé que son gouvernement ratifiera très prochainement la Charte Sociale Européenne.

Les Ministres de la Turquie et de l'Irlande ont invité la Conférence à tenir ses prochaines réunions dans leurs pays respectifs, à des dates qui restent à préciser en accord avec le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Les Ministres participants ont félicité le Gouvernement italien de la parfaite organisation de cette première Conférence réunie à Rome et exprimé leurs chaleureux remerciements pour l'hospitalité reçue.

Les législations eu

UNE TABLE RONDE AUPRES DE LA FONDA

La Table Ronde déjà annoncée par l'Institut Européen pour l'Unification du Droit de Travail sur "Les législations européennes du Droit de travail" s'est réunie auprès de la Fondation Européenne Dragan à Rome.

Par cette Réunion la Section de Rome de l'Institut a été inaugurée; en même temps, la Table Ronde a servi d'introduction à une vaste et laborieuse recherche au niveau européen pour le rapprochement des législations du travail dans les pays de la Communauté.

Le Chef d'Etat italien, le Président du Conseil des Membres du Gouvernement et du Parlement aussi que de nombreuses autres autorités et institutions culturelles ont envoyé leurs adhésions pour les travaux de cette réunion qui ont été présidés par le Prof. Francesco Santoro Passarelli et ouverts par le Président de l'Institut Prof. Renato Balzarini et par un discours du Sous-Secrétaire au Ministère du Travail Prof. Danilo De Cocci qui a transmis les souhaits et les salutations du Gouvernement.

La première journée a été consacrée à une relation du Prof. Manlio Udina de l'Université de Trieste qui a mis en évidence les méthodes de comparaison qui grâce à la connaissance des normes qui régissent les dispositions de type international comme type différent d'un même pays, sont à la base d'une recherche européenne sur les législations du Droit de travail.

Quelques interventions ont suivi cette relation parmi lesquelles celles du Maître Manlio Gremmo (du Comité Economique et Social de la Communauté Européenne) et du Prof. Giuseppe Sperduti (de l'Université de Rome), qui sur le sujet ont exposé d'importants arguments de méthodologie et de finalité.

Les directives de la deuxième journée ont été données par la relation de base du Prof. Gino Giugni de l'Université de Bari qui a exposé sous les différents aspects du droit syndical, des rapports de travail et des assurances sociales, le problème des législations du Droit de Travail des pays de la Communauté Européenne, problème qui dans la recherche d'une solution unitaire ne peut être négligé vu ses divers composants et les délais de réalisation de l'examen et de l'évidence des conditions pol-

opéens du droit de travail

ON EUROPEENNE DRAGAN

tiques, sociales et économiques de chaque Nation.

Les Professeurs Universitaires Giuliano Mazzone de Florence, Giuseppe Pera de Pise, Carlo Smuraglia de Milan, Mario Grandi de Milan et d'autres sont intervenus sur ce sujet en apportant d'intéressantes contributions de doctrine et d'expérience.

Les travaux ont été clôturés par le Prof. Santoro Passarelli qui a remercié les orateurs en souhaitant que l'Institut Européen pour l'Unification du Droit de Travail, tout en continuant son oeuvre initiée, puisse apporter une contribution efficace pour atteindre ses buts si importants pour le processus de l'Unité Européenne.

APERCU HISTORIQUE SUR L'INSTITUT EUROPEEN POUR L'UNIFICATION DU DROIT DE TRAVAIL

L'Institut Européen pour l'Unification du Droit de Travail a été constitué en 1961 auprès de l'Université de Trieste sous la présidence du Prof. Renato Balzarini, directeur de l'Ecole annexée "Ecole de Perfectionnement et de Spécialisation de Droit de Travail et de la Sécurité Sociale".

L'Institut a pour but de favoriser l'étude, le développement et l'unification du droit de travail et de la sécurité sociale des pays de la Communauté Européenne, en collaboration avec les Organisations nationales et internationales qui sont intéressées à l'intégration européenne et à ses problèmes sociaux.

En 1961, le Ministre Italien de Travail et des Assurances Monsieur Fiorentino Sullo a inauguré cet Institut et depuis lors d'importantes initiatives ont été prises parmi lesquelles l'accord avec le Centre Italien d'Etudes Financières, la Réunion sur "Les charges sociales dans la Communauté Européenne" et la réalisation d'un "Dictionnaire" comparé des termes juridiques concernant le Droit de Travail.

L'Institut collabore aussi depuis plusieurs années à l'organisation auprès de l'Université de Trieste des Cours annuels de Droit de Travail Comparé, cours institués par l'"Ecole Interna-

tionale du Droit de Travail Comparé"; son activité se complète par le "Bollettino della Scuola di Perfezionamento e Specializzazione in Diritto del Lavoro e della Sicurezza Sociale" aussi que de la "Rivista di Diritto Internazionale Comparato del Lavoro" éditée par la Maison CEDAM de Padoue. L'Institut dont font partie d'éminents juristes des nations européennes a créé en 1969 sa propre section auprès de l'Université de Chieti aussi, et récemment a créé une autre auprès de la Fondation Européenne Dragan ayant comme programme d'effectuer une recherche sur les législations européennes, dans l'intention d'arriver à la formulation d'un plan pour le projet d'unification de ces lois, projet qui sera présenté au Conseil de l'Europe.

Ils ont même été prévus des Cours de Droit de Travail, d'Organisation Syndicale, d'Economie et Organisation de l'Entreprise pour des licenciés et des dirigeants d'Entreprise.

Comme manifestation introductive à cette activité, la Section de Rome a institué auprès de la Fondation Européenne Dragan la susdite Table Ronde sur les "Législations européennes de Droit de Travail".

RECHERCHE SUR LES LEGISLATIONS DU DROIT DE TRAVAIL DES PAYS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

L'Institut Européen pour l'unification du droit de travail, section de Rome, en conformité avec les buts des Statuts, a préparé en collaboration avec d'éminents juristes et experts, un projet de recherche sur les législations européennes du droit de travail des pays de la Communauté Européenne pour arriver à la formulation d'une proposition d'unification de ces mêmes législations pour le présenter au Conseil de l'Europe.

La recherche s'articulera en 4 secteurs concernant les problèmes de travail dans leurs comportants juridiques, économiques, sociaux et syndicaux. Il a été constitué pour chacun d'eux une Commission d'Etudes. Ces commissions qui auront au sommet un comité de

coordination, sont formées par des experts qualifiés dans cette matière. Le travail aura un caractère comparatif européen et à cet effet même dans chaque des autres Nations de la Communauté Européenne, un centre de collaboration expressément créé sera constitué, centre qui travaillera en syntonisation et en accord avec Rome.

Le temps limité de la recherche sera de 3 ans et se développera au début au niveau national et successivement sur la base de confrontations entre les collaborateurs italiens et étrangers pour reconnaître et mettre en évidence les assonances et les dissonances entre les diverses législations nationales. Dans la phase conclusive on devra parvenir à l'élaboration et à la formulation du schéma de projet d'unification, ce qui est le but final de la recherche, en organisant des réunions européennes. Ce programme de l'Institut s'insère parfaitement dans les lignes directives du Conseil de l'Europe, qui viennent d'être confirmées au cours du récent "sommet" européen de Paris, quand les propositions de Monsieur Andreotti et du Chancelier allemand Monsieur Brandt ont été accueillies.

L'organisation de la recherche prévoit pour les quatre professeurs agrégés qui dirigent les différents secteurs de travail et pour quelques jeunes chercheurs plein-temps, en plus de la rémunération (dans les limites des fonctions qui leur seront assignées) un fonds pour les déplacements des collaborateurs italiens et étrangers pour les sondages et les réunions. Un fonds est prévu aussi pour le personnel d'organisation et de bureau strictement essentiel et pour les dotations d'étude et de travail nécessaires.

L'UNIFICATION DU DROIT DE TRAVAIL DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTE

(Résumé du rapport du Prof. Gino Giugni).

Le problème doit être considéré dans ses différents composants qui concernent :

- a. le droit syndical.
- b. le rapport de travail.
- c. la sécurité sociale.

Dans cette relation seuls les deux premiers points sont examinés, étant donné leur homogénéité. Pour ce qui ce trait au secteur de la Sécurité, à part les problèmes concernant les parités de traitement et les continuités de la carrière dans le travail des travailleurs émigrés, on devra considérer que l'équivalence des bénéfices est reliée à diverses variantes, parmi lesquelles l'efficacité des services, l'entité des

contributions et (aspect qui, celui-ci, est presque toujours négligé) l'entité correspondante des impôts fiscaux.

Dans le complexe des problèmes ci-dessous en a. et b. il faudra en outre distinguer deux autres aspects, voire :

- a. La politique de l'intervention directe de la Communauté (liberté de circulation, parité de rétribution), et b. la politique du "rapprochement".

Après avoir analysé les effets des interventions directes, le rapport met en relief les points d'approche plus sensibles, c'est à dire :

- la discipline du recul;
- les heures de travail,
- les coordinations européennes de l'action syndicale.

En outre il faut rappeler le thème de la Société pour des actions européennes, dans lequel l'argument de la co-gestion sera affronté, vu qu'il est déjà en vigueur en Allemagne.

L'importance croissante des sociétés multinationales doit d'ailleurs les orienter dans cette direction.

METHODES ET FINS DU DROIT COMPARE

(Résumé du rapport du Professeur Manlio Udina)

1. Méthodes du droit comparé

Le droit comparé entendu comme méthode pour obtenir la connaissance de la portée des normes qui appartiennent à plusieurs ordonnances juridiques à travers la confrontation :

- a. entre ordonnances de divers types (ordonnances statutaires et ordonnance internationale; ordonnances statutaires et ordonnances confessionnelles),
- b. entre ordonnances du même type: ordonnances statutaires; ordonnances législatives diverses d'un même état.

L'enseignement du droit comparé.

2. Les Fins du droit comparé

- a. Interprétation et connaissance des normes des ordonnances statutaires et des ordonnances internationales;
- b. perfectionnement et renouvellement de chaque ordonnance juridique.
- c. harmonie des ordonnances juridiques statutaires ou de celles des organisations internationales.
- d. unification de parties déterminées des ordonnances juridiques statutaires. Instruments à telle fin.

Une convention européenne sur le statut et la liberté des correspondants de presse étrangers

LE PROJET RELATIF A ETE ACHEVE A STRASBOURG

Le projet d'une Convention européenne sur le statut et la liberté des correspondants de presse étrangers a été achevé à Strasbourg par des experts des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe. Ce texte, doit garantir la diffusion internationale des informations et des idées.

Les dix-sept articles de ce projet sont destinés à faciliter l'activité professionnelle des reporters, photographes, cameramen et techniciens de presse lorsqu'ils recherchent, reçoivent et communiquent des informations, y compris des opinions et des commentaires, pour les diffuser à l'étranger. Des mesures particulières sont prévues afin d'assurer l'égalité de traitement entre correspondants nationaux et étrangers, la liberté d'entrée et de mouvement sur le territoire d'un Etat, la protection contre des expulsions arbitraires, des facilités pour la transmission des informations et l'importation et l'exportation du matériel et de l'équipement, ainsi que la protection contre toute interférence ou censure des nouvelles transmises à l'étranger.

Le projet précise ensuite que chaque Etat devra collaborer avec les organisations professionnelles de correspondants étrangers afin de donner plein effet aux dispositions de la Convention. Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe sera également habilité à demander à chaque Etat contractant toutes explications requises sur la manière dont son droit et ses pratiques internes assureront la mise en oeuvre effective de la Convention.

Réservée au début aux seuls pays membres du Conseil, la Convention pourrait être ouverte ultérieurement aux pays non membres.

La préparation de ce traité est le résultat d'une recommandation de l'Assemblée parle-

mentaire du Conseil de l'Europe sur les mesures destinées à améliorer les garanties pour une presse libre. Des représentants des principales organisations professionnelles internationales l'Institut International de la Presse, la Fédération Internationale des Journalistes, la Fédération Internationale des Editeurs de Journaux, la Fédération Internationale des Rédacteurs en Chef et l'Association des Journalistes Européens ont été consultés au cours des travaux préliminaires, qui ont débuté il y a plus d'un an.

Les experts des Droits de l'Homme du Conseil vont maintenant étudier les possibilités d'harmoniser les dispositions des législations nationales sur la presse, notamment en ce qui concerne: le droit de réponse, le secret professionnel des journalistes, la saisie et la confiscation de publications. Leur but sera de proposer des améliorations et de mettre à jour les lois sur la presse en Europe et aussi de les rendre conformes aux principes énoncés dans l'article 10 de la Convention des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe qui stipule que toute personne a droit à la liberté d'expression et d'opinion et à la "liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considérations de frontière".

Ces travaux seront, eux aussi, entrepris en coopération avec des organisations professionnelles internationales de la presse.

Un autre groupe d'experts du Conseil de l'Europe étudie en ce moment la portée et les effets des concentrations de presse, et examine la possibilité de formuler des recommandations relatives à des mesures d'aide économique.

LE MARKETING DANS LES PAYS SOCIALISTE

par

M. Frédéric NEPVEU-NIVELLE, Président d'Honneur
de l'Académie des Sciences Commerciales de France

Si l'on peut avoir des informations nombreuses et fréquentes sur les problèmes de production et les progrès techniques des pays d'économie socialiste, ne serait-ce que par la publication de leurs plans de développement ou les relations que l'on peut entretenir avec leurs sociétés d'exportation, en revanche leur organisation commerciale intérieure et son évolution ne nous étaient connues que de manière très fragmentaire. L'on ne peut, au cours de simples voyages dans ces pays, au travers de ce que l'on peut voir dans leurs magasins, saisir de l'extérieur leurs structures de vente, ni l'insertion d'une quelconque idée de marketing dans leur économie planifiée.

Pour lever la méfiance instinctive vis-à-vis des méthodes instaurées dans les pays d'économie libérale, de nombreuses rencontres avec des spécialistes et des responsables de ces questions sont nécessaires et doivent se dérouler dans une atmosphère confiante et détendue. J'avais eu, pour ma part, l'occasion de prendre ces contacts car je connaissais depuis un certain temps, pour les avoir fréquemment rencontrées à Paris, un certain nombre de personnalités de leurs offices d'exportation et de leurs agences de publicité. Par ailleurs, durant ces dernières années, il m'avait été donné d'organiser des stages pour de futurs spécialistes d'études de marché, pour la Pologne notamment; j'avais, par ailleurs, fait réaliser une étude de marché fort complète en vue de l'exportation en France de machines-outils polonaises et pu, à cette occasion, entrer en relations avec les sociétés qui demandaient cette étude et avec un certain nombre de ses utilisateurs.

Cependant, à cette époque, il y a 8 à 10 ans,

les esprits semblaient être encore fort peu ouverts au marketing, mis à part quelques économistes tels que le professeur Kozminski en Pologne et le professeur Demetrescu en Roumanie, tous deux membres correspondants de notre Académie des Sciences Commerciales.

Il est vrai que ces deux pays avaient connu, avant la guerre, un développement normal et que, pendant de longues années, le commerce y avait été considéré comme un élément fondamental de prospérité et de développement. Des échanges culturels très étroits entre nos pays avaient permis de nous tenir mutuellement au courant de nos travaux et montraient que la Pologne et la Roumanie semblaient, dans ce domaine, plus ouvertes que les autres.

Je restais, cependant, assez sceptique sur l'état d'esprit des dirigeants économiques de ces pays à l'égard du marketing et de ses méthodes.

Mais, en 1971, il m'a été donné d'approcher, dans les pays mêmes, de nombreux spécialistes ou dirigeants de secteurs économiques et commerciaux. Ces rencontres ont eu lieu à Vienne au Congrès de la Chambre de Commerce Internationale, auquel avaient pris part, en qualité d'observateurs, des délégués des pays de l'Est; puis, au cours d'un voyage en Hongrie à la suite de ce congrès; enfin, en Roumanie où était organisé, pour la première fois à l'Est, sous les auspices de la Fédération Internationale de Marketing, un séminaire consacré à l'étude de ces problèmes.

Avant d'aborder la passionnante confrontation Est-Ouest sur le concept de Marketing, il me paraît intéressant de décrire le cadre et l'atmosphère de ce séminaire très exceptionnel. Trois faits intéressants ont marqué ce congrès:

D'ECONOMIE

le patronage de la plus haute autorité roumaine, le Président du Conseil d'Etat, Monsieur Ceausescu; son organisation, assurée par l'Association Roumaine de Marketing; enfin, le nombre considérable de participants, dirigeants d'instituts d'Etat, professeur et étudiants venus d'entreprise, dirigeants d'instituts d'Etat, professeurs et étudiants venus en grand nombre de tout le pays. Des délégués polonais, tchèques, bulgares, yougoslaves, hongrois, mais pas de délégués de l'URSS. Des pays de l'Ouest étaient venus Anglais, Italiens, Espagnols, Allemands, Suédois, Grecs, et quelques Français.

Le congrès avait lieu dans la ville de Timisoara, dans le très bel amphithéâtre de son Université équipé d'un système de traduction simultanée. La langue la plus usitée était le français. Exposés et débats se sont déroulés dans une atmosphère très détendue et cordiale, où le désir de savoir l'emportait sur la prudence ou la ligne officielle.

Le concept de marketing et ses implications dans les pays de l'Ouest

Très attendue par tout l'auditoire, la confrontation sur le concept de Marketing a dépassé le cadre des séances qui lui étaient réservées et s'est poursuivie dans les conversations privées, dans les réceptions, au cours des interviews des journalistes.

Une unité de doctrine s'est aisément manifestée au cours des communications faites par les Occidentaux, notamment par Monsieur G. Serraf, Vice-Président de l'ADETEM, Monsieur S. Teresi, professeur à l'INSEAD, Monsieur

Morello, Président de l'Association Italienne de Marketing.

En bref, le Marketing est un état d'esprit qui conduit l'entreprise à rechercher son développement en fonction des marchés actuels et futurs, grâce à l'utilisation de méthodes scientifiques. Le concept de Marketing anime l'entreprise, oriente et coordonne ses structures et stratégies, impose un esprit de recherche et de renouveau dans une optique de rentabilité. C'est la définition qu'en donne d'ailleurs notre Académie des Sciences Commerciales, en ajoutant que l'application des principes de Marketing implique que les décisions relatives aux activités de l'ensemble de l'entreprise tiennent compte essentiellement de la demande, par priorité sur l'offre, tout en cherchant à dégager l'efficacité et la rentabilité optimales.

Ainsi que l'ont fait remarquer les délégués occidentaux, la dynamique globale des marchés peut obliger toute entreprise située dans ces marchés libéraux à intégrer ses objectifs dans ceux du système dans lequel elle est engagée (le Plan, par exemple, en France), les marges d'autonomie n'étant pas infinies.

Le concept de Marketing, loin de conduire à l'anarchie, au désordre ou au gaspillage des efforts et des biens, incite au contraire à une recherche rationnelle et scientifique du développement et du progrès qui réduit les risques et favorise l'économie de chacune des nations libérales grâce à une stimulation des initiatives.

Avant de rapporter les points de vue exprimés par les pays d'économie socialiste, il est indispensable d'étudier l'évolution, au cours des dernières années, des principes d'économie marxiste.

En principe, la socialisation des moyens de production et une planification rigoureuse devaient non seulement entraîner la fin des échanges marchands, mais aussi rendre inutile la fixation des prix des produits puisqu'ils seraient délivrés en fonction de la valeur du travail fourni par chacun puis, dans un lointain futur, en fonction des besoins de chaque travailleur. Elle devait, enfin, supprimer le profit prélevé par les entreprises et correspondant à un "sur-travail" des prolétaires ne donnant lieu qu'à une plusvalue du capital investi. Dans le cadre de ces principes, la notion de marché tendait à disparaître.

Or, on peut aisément observer qu'en réalité les structures mises en place dans les pays de l'Est sont loin de correspondre à ce schéma.

Après une concentration des pouvoirs politiques et économiques entre les mains des partis communistes de chacun de ces pays, on a assisté à l'instauration d'un véritable capitalisme d'Etat et à l'établissement d'une planification totale et rigoureuse de l'économie imposée d'en haut à toutes les entreprises avec, comme conséquence, la mise en place, à tous les niveaux, d'un pouvoir bureaucratique d'exécution, sans participation directe des travailleurs à la gestion et au contrôle des entreprises.

Si ce système a pu fonctionner dans les périodes d'industrialisation, dans celles de reconstruction à la suite des guerres et dans celles d'armement intensif, les dirigeants ont dû, par la suite, constater que cette bureaucratisation de l'économie constituait un frein à la croissance et à l'expansion, en raison de sa rigidité, de son manque d'adaptation au progrès technologique et à la recherche d'efficacité et de productivité, de la suppression de l'initiative à tous les niveaux.

L'évolution des mentalités des populations de tous ces pays qui commencent à exprimer des besoins jusqu'ici très mal satisfaits, était également un facteur dont il était difficile de ne pas tenir compte, car elle a engendré des mouvements ouvriers souvent très violents. Les méthodes de stimulation de la productivité des travailleurs par l'enthousiasme pour la cause, ont dû être remplacées par un système global de primes en fonction uniquement des quantités produites; cependant, en forçant la production, ce système a abouti à la constitution fréquente de stocks invendables et de marchandises de qualités médiocres. Des formules de stimulation de la productivité, selon des critères de rendement et de qualité propres à chaque entreprise

et à son genre d'activité, ont été recherchées, et appliquées. Et l'on en revient même à réhabiliter, d'une façon officielle, le profit dont une partie importante, 80% environ, va à l'Etat et l'autre partie, 20 %, est attribuée au personnel. C'est ainsi que, le 7 décembre 1971, au Congrès du Parti Ouvrier Polonais, en présence de tous les dirigeants des partis communistes européens, le Président du Conseil d'Etat de Pologne a pu dire: "Désormais, les critères de rentabilité et de bénéfice deviennent essentiels pour nos entreprises".

La République populaire de Chine tient, elle aussi, le même langage. Récemment, en avril 1972, on pouvait lire dans le "Drapeau rouge", organe du comité central du parti communiste chinois, l'avertissement suivant: "Il ne faut pas s'imaginer que le déficit des entreprises importe peu. Comment développer une économie socialiste si les entreprises n'amortissent pas leur prix de revient, ne cherchent pas des profits rationnels afin d'accumuler des profits pour l'Etat. La vie du peuple s'améliorant et ses exigences devenant de plus en plus élevées, il convient d'autre part d'améliorer d'urgence la qualité du travail et celle des services rendus aux acheteurs et ne pas tendre à l'égalitarisme, à l'uniformisation des gammes de produits, des couleurs des dessins".

Ces citations montrent qu'à l'Est, désormais, les entreprises et leurs dirigeants seront jugés en fonction de leur rentabilité, et ne bénéficieront d'investissements nouveaux qu'en proportion des profits réalisés. De ce fait, on en revient à la notion de prix, établis de façon à permettre aux entreprises d'avoir une rentabilité suffisante; à celle de marchés intérieurs ou extérieurs qui, seule, permet de définir les quantités à produire en correspondance avec les besoins étudiés; et aussi, à la notion de concurrence entre entreprises pour éviter qu'elles ne vendent trop cher leurs produits.

Enfin, les entreprises d'Etat, ayant désormais des intérêts qui leur sont propres et des objectifs à atteindre, ont obtenu une certaine autonomie dans la décision de leurs investissements, une autonomie dans leur gestion également, ainsi que dans le choix des méthodes de production et même dans le choix de leurs clientes et de leurs fournisseurs. Leurs dirigeants voient ainsi s'accroître leurs responsabilités et sont de plus en plus techniciens — je ne dis pas des technocrates —, des techniciens doués d'initiative, et non des bureaucrates d'exécution aveugle d'un plan impératif.

Décentralisation de la production et de la distribution dans les pays de l'Est

A titre d'exemple, on peut citer l'effort de décentralisation économique et industrielle réalisé en Roumanie depuis 1969. Il s'est traduit par la création de Centrales industrielles par branches et par régions réunissant un groupe d'entreprises de production. A ces centrales, actuellement au nombre de 200, et groupant 1600 entreprises, ont été transférées un certain nombre de compétences qui, autrefois, relevaient des Ministères d'Etat: par exemple, en matière d'élaboration de leur plan de production, de leur plan d'investissement et de financement qu'ils proposent aux instances supérieures du plan; en matière d'approvisionnement et de stocks avec la possibilité de choix de leurs fournisseurs; dans la commercialisation de leurs produits sur le marché intérieur et extérieur qui peut s'effectuer en liaison directe avec les organismes de ventes, contrairement à ce qui se passait auparavant lorsqu'ils étaient obligés d'utiliser uniquement les offices d'exportation.

Ces centrales disposent donc maintenant d'unités de recherche, de prévision de développement, d'études de nouveaux produits, de formation et de perfectionnement du personnel. A leur tête se trouve placée une assemblée générale des salariés qui se réunit une ou deux fois par an, discute et approuve les plans et contrôle la gestion. Mais la direction de la centrale est assurée par un Conseil d'Administration présidé par un directeur général, chef d'entreprise, assisté des directeurs des entreprises subordonnées, de représentants des cadres et des salariés, de spécialistes, d'un membre du parti et des syndicats. A la tête de chaque entreprise subordonnée, on trouve un chef d'entreprise qui, assisté d'un conseil restreint, en assure le fonctionnement dans le cadre de l'autonomie plus ou moins grande qui lui est laissée par la centrale.

On peut dire qu'une semblable organisation marque un gros effort d'assouplissement du système économique, non seulement par le rapprochement de la décision des lieux où elle s'applique, mais aussi par une large autonomie, la possibilité d'initiative et la notion de responsabilité. Cela dénote également une meilleure conception des rapports entre le Plan et le marché, et signifie que le marché peut influencer, par voie de conséquence, sur le déroulement du Plan, ce qui était impensable autrefois. Enfin

cette organisation entraîne l'établissement de relations directes entre centrales et entreprises sans intervention des instruments de la planification, ainsi que la possibilité d'une recherche continue de progrès à tous les niveaux.

C'est selon un schéma à peu près semblable que l'organisation de la distribution est réalisée en Roumanie: direction régionale, centrales d'achat par grandes branches chargées du choix des produits et des négociations avec les entreprises productrices, magasins de gros pour le stockage et l'approvisionnement des magasins de détail, ceux-ci achetant sur programmes établis en liaison avec les centrales de gros. Mais, évidemment, toute la distribution, y compris les petits magasins, est constituée par des organismes d'Etat. Seuls quelques petits commerces artisanaux appartiennent à des particuliers et sont exploités par eux.

Les autres pays de l'Est, s'orientent vers ces types de décentralisation des pouvoirs économiques. La Pologne, par exemple, vient de publier un plan de décentralisation qui est la réplique de celui de la Roumanie.

Il faut toutefois remarquer qu'en URSS le plan de réforme économique, institué dès 1964, est allé beaucoup moins loin dans la décentralisation. Ceci tient aux progrès de l'informatique qui permettaient, à l'aide d'ordinateurs très puissants, de recueillir et de traiter les innombrables données pour l'élaboration de solutions optimales dans le cadre de Plans de Production et de gestion d'entreprises à nouveau centralisées.

En résumé, on peut dire que, puisqu'il existe maintenant dans ces pays de l'Est des marchandises, des prix de vente, des salaires hiérarchisés, des clientèles ayant un pouvoir d'achat et des besoins différents, des entreprises soucieuses de leur rentabilité et de leur développement, et de jeunes dirigeants responsables dont la formation est excellente et qui appliquent les méthodes modernes de management, la notion de marché reprend alors toute sa valeur. Qui dit marché, dit techniques de connaissance et d'approche de ce marché, stratégie et moyens, et par conséquent, Marketing.

Il est bien difficile de proscrire aux dirigeants de ces pays l'usage de techniques évoluées de Marketing sur le marché intérieur, quand ils sont obligés de les utiliser en matière d'exportation sous peine de freiner considérablement leur expansion et leurs ventes dans nos pays. Le Marketing est d'ailleurs une sorte de virus dont la contagion est presque inévitable,

mais dont les dirigeants des partis communistes veulent éviter les implications qui déboucheraient sur ce qu'ils appellent l'idéologie bourgeoise.

Pour illustrer ce fait, je ne peux mieux faire que de citer les coups de frein qui ont été donnés à la tendance au libéralisme aussi bien en Tchécoslovaquie qu'en Hongrie et en Roumanie, où Monsieur Ceausescu lui-même, dans un récent discours, a dit textuellement: "Si mon pays n'entend nullement restreindre ses relations culturelles avec les autres pays, par contre il faut s'élever contre la propagation, au nom d'une prétendue liberté, d'idées bourgeoises inspirées par le style de vie des classes exploitantes". Pour le moment, il s'agit surtout du domaine culturel, et non pas du domaine économique. Par exemple, tous les étudiants roumains et tchèques vont subir des examens où la fermeté de leurs convictions idéologiques va être testée, et ils devront aller un jour par semaine travailler en usine, ce qui, d'ailleurs, me paraît nécessaire à la prise de conscience de ce qu'est le travail manuel et des relations qui doivent s'instaurer entre techniciens et ouvriers.

Résumé des exposés des responsables et spécialistes des pays de l'Est

Il est apparu essentiellement un désir d'insérer le marketing dans le système socialiste, avec les limites et les contraintes nécessaires et dans le cadre d'une planification intelligente.

Partant du principe, qui est d'ailleurs aussi le nôtre, que l'intérêt général d'un pays n'est, en aucun cas, la somme des intérêts particuliers, ils estiment indispensable qu'un plan de développement industriel, agricole, social, culturel soit établi en fonction des besoins essentiels de la nation. Par contre, ils reconnaissent que le Plan doit être la composante d'études et de recherches faites aux divers niveaux. Les études de préparation de ces plans doivent être conduites en utilisant les meilleurs moyens scientifiques d'investigation nécessaires, toutes les techniques de prévision et d'optimisation qui ont fait leurs preuves à l'heure actuelle, et toutes les ressources des méthodes d'évaluation des besoins des entreprises d'Etat et de la population.

Au niveau de l'entreprise, le Marketing peut être considéré comme une expression à l'idée de système. C'est ce qu'a développé le professeur Demetrescu dans une intervention fort remarquée et que je peux résumer ainsi: l'entreprise étant considérée comme un système global

d'actions dynamiques interdépendantes mais coordonnées, le Marketing constitue à la fois un des sous-systèmes, mais aussi un ensemble auquel viennent s'intégrer des éléments qui font partie des autres sous-systèmes.

Comme dans tout système ouvert, l'entreprise reçoit des apports, matière, main-d'oeuvre, équipement, techniques, qu'elle utilise pour produire des biens qu'elle vendra. Le Marketing, en tant que sous-système intégré et ouvert, doit être à même de lui permettre de réagir selon l'évolution de la situation de l'entreprise et des situations extérieures: le marché, les besoins, les comportements des consommateurs. Il peut, en effet, être considéré comme une technique permettant à l'entreprise de mieux correspondre aux besoins de son environnement (le terme "environnement" est souvent prononcé là-bas; plus que de clientèles et d'utilisateurs, on parle d'environnement de l'entreprise, par exemple, à l'amont, les fournisseurs, et à l'aval, les clientèles). Et l'on en vient, ici, à rejoindre l'idée de modèle qui, en fonction de critères et de paramètres sensibles aux changements, doivent aider l'entreprise à la prise de décision dans différents cas: définition de produits, détermination des prix en fonction de la rentabilité et des pouvoirs d'achat, prévision et volumes de production, influence des marchés sur les approvisionnements et les stocks. C'est ce que le professeur Demetrescu dénomme l'approche micro-analytique que le système de Marketing permet de réaliser au sein de l'entreprise à l'aide d'études et de recherches, le complément étant les aspects macro-analytiques du système, c'est-à-dire le mouvement des produits, depuis la production jusqu'à l'utilisation: transport, stockage, information des utilisateurs et des consommateurs, mise en place sur les lieux d'achat, organisation de la vente, et cela, dans les meilleures conditions de coût et de productivité.

Ces deux aspects micro et macro-analytique s'intègrent pour constituer un vaste programme de Marketing conduisant à une véritable stratégie globale des entreprises de production et de distribution. Cette théorie n'est, en fait, pas très éloignée de nos propres conceptions, contraintes étatiques mises à part.

Ces idées ont été énoncées devant les Ministres de l'Est et publiées dans la revue roumaine "Commerce moderne".

En résumé les raisons de l'intérêt porté au Marketing dans les pays socialistes tiennent à quelques faits qui sont les suivants:

Le Marketing par ses méthodes scientifiques,

permet d'orienter de façon plus sûre la politique des investissements – qu'ils soient matériels, humains, intellectuels ou incorporels – d'aboutir à un plan mieux adapté et de mieux utiliser les ressources du pays.

Il peut, par ailleurs, ouvrir de nouveaux débouchés extérieurs aux produits actuels et orienter le choix de nouveaux produits à exporter ou à concevoir; d'où influence sur les plans de développement.

Sur le plan intérieur, cette fois, il permet d'élaborer, dans le cas d'une stratégie globale, une stratégie particulière, commune entre entreprises de production et de distribution d'une même branche de produits et, de ce fait, il tend à éviter ce qui s'est produit souvent dans le passé: des échecs, des méventes, des stocks d'inventures considérables qui réduisent le profit normal attendu. Car, même en régime socialiste, on ne peut décider les gens à acheter ce dont ils ne veulent pas!

Il permet aussi d'introduire les principes d'organisation et de gestion dans les entreprises de commerce de gros et de détail; d'accroître l'efficacité du personnel de vente; d'implanter des méthodes de vente productives, telles que libre-service et grandes surfaces, en bénéficiant de l'expérience des pays de l'Ouest.

Il permet, enfin, d'orienter les campagnes d'information des consommateurs pour la vente régulière des produits fabriqués selon le Plan, et là on aborde le problème de ce que nous appelons la "publicité" et de ce qu'ils nomment modestement "information". Fabriquer des produits que les consommateurs attendent, sans les informer de leur existence et de l'endroit où ils pourront les trouver entraîne évidemment la constitution de stocks qui ne se vendent pas au bon moment.

Quelques aspects particuliers des problèmes commerciaux dans ces pays

Je traiterai plus particulièrement du cas de la Roumanie où j'ai beaucoup circulé pendant un mois.

J'ai déjà indiqué le très grand intérêt porté par les économistes, les professeurs, les chefs d'entreprise, les étudiants, aux mouvements d'idées qui aboutissent au marketing. Leur formation se fait essentiellement dans une dizaine d'universités de Sciences Economiques qu'ils dénomment souvent facultés de "Cybernétique économique" ou en clair, pilotage de l'économie. Dans ces universités, le contingentement est sévère et une sélection réserve les

places disponibles aux meilleurs. L'enseignement porte surtout sur les méthodes statistiques, les problèmes d'élasticité de la demande et d'économétrie, les approches scientifiques des problèmes, les techniques d'étude de marché par sondage, les études de motivations. Des ouvrages de grande valeur sont publiés par d'éminents professeurs roumains, et on trouve beaucoup d'ouvrages français dans les bibliothèques universitaires.

Le perfectionnement se réalise dans le cadre d'une loi pour la formation continue qui a précédé la nôtre et qui est fort intéressante, d'ailleurs, à étudier. Le perfectionnement des cadres est réalisé dans un Centre spécialisé, organisé avec le concours des Nations Unies, qui se trouve aux environs de Bucarest; depuis 1962, ce centre, fort bien installé et équipé d'ordinateurs, a vu passer des milliers de cadres, de chefs d'entreprise que l'on a formés à la gestion, à l'informatique, au marketing, à l'aide de nombreux professeurs roumains et étrangers. Ce centre réalise pour l'économie roumaine les études de marché nécessaires dans le textile, dans la chaussure, dans les problèmes d'équipement ménager, etc...

Une récente loi sur l'activité du commerce extérieur a ouvert la voie à une véritable dynamique du développement et du progrès. Cette loi roumaine (il vient d'en être promulguée une également en Hongrie) prévoit que les unités de production doivent moderniser et renouveler sans cesse les produits destinés à l'exportation, sur la base de recherches, d'acquisition de licences. Dans le cadre de leurs importations et de leurs exportations, il est accordé aux entreprises une large autonomie pour la prospection des marchés, pour le choix des partenaires étrangers, pour la négociation des contrats, l'organisation des représentations et des réseaux de ventes à l'étranger. Cette même loi prévoit d'ailleurs la création d'entreprises mixtes de production, de distribution et de vente en collaboration avec des entreprises étrangères, qu'il s'agisse de pays d'économie socialiste ou non. L'on peut citer ici la création, en collaboration avec la régie Renault, d'une usine d'automobiles qui fabrique des R 8 et des R 16 sous le nom de DACIA.

D'ailleurs, l'adhésion de la Roumanie, de la Hongrie et de la Pologne au GATT, l'accord international pour le commerce et les tarifs, qui a suivi celle de la Yougoslavie, va dans le sens d'un développement croissant des échanges avec les pays occidentaux, grâce à l'octroi de tarifs

douaniers correspondant à ceux de la nation la plus favorisée. En ce qui concerne la distribution, la concentration conduit à une position assez forte des centrales d'achat de gros vis-à-vis des entreprises de production et favorise l'insertion de l'idée de Marketing dans les négociations. Il est dangereux de laisser l'entreprise de production maîtresse de son commerce, car elle a alors trop tendance à vouloir imposer ses produits et ce qu'elle veut. La force des organisations commerciales et, en particulier, des centrales de commerce de gros ou des coopératives de consommation, réduit les prétentions des entreprises, impose la production de certains matériels plutôt que d'autres et devient, en somme, le reflet des besoins des clients de leurs magasins de détail.

On assiste aussi à une transformation de l'appareil bureaucratique dans le domaine commercial. Les dirigeants des centrales de gros et des magasins de détail sont incités à devenir des commerciaux, à s'intéresser à la clientèle, à moderniser leurs magasins; des sessions de formation sont organisées pour ces fonctionnaires commerçants afin de leur mieux faire comprendre ce que sont les clientèles, et comment on doit les recevoir. Des systèmes d'intéressement au chiffre d'affaires sont mis en place aux points de vente.

La revue mensuelle "Commerce moderne", citée plus haut, donne des informations sur les techniques commerciales en usage dans les divers pays du monde et sur les ouvrages et articles parus à l'Ouest et à l'Est sur ces sujets. Elle publie même intégralement des articles que nous sommes plusieurs à leur donner en France sur les problèmes de marketing qui se posent aux entreprises en fonction des besoins de la consommation.

Dans ces pays, l'orientation vers le libre-service est très forte et semble correspondre à leur recherche de rationalisation du commerce. Il n'y a pas de service de livraison à domicile, même pour les objets lourds ou encombrants. La plupart des magasins d'alimentation de Roumanie s'appellent des "Auto-service". Cependant, ce que l'on offre aux consommateurs reste encore assez moyen et peu abondant, le niveau des prix étant assez proche des prix français pour des qualités moindres. Il est d'ailleurs assez difficile de comparer les prix, car il y a plusieurs taux de change de leurs devises. Les comparaisons sont plus significatives lorsqu'on prend les salaires comme base de référence. Un poste de télévision ou une machine à laver, de présentation simple, cor-

respondent à un ou deux mois de salaire d'ouvrier, comme en France. Mais le prix d'une voiture automobile R 8 correspond à 12 ou 15 mois de salaire d'un professeur ou d'un cadre, alors qu'en France, il n'est que l'équivalent de 4 mois du salaire d'un cadre moyen. Il n'existe pas de vente à crédit; toutefois, l'on se rend compte actuellement que le développement des ventes de biens d'équipement, notamment celle des automobiles, ne pourra se réaliser que si l'on admet un certain crédit à la consommation. Il en sera de même pour les logements, qu'il devient possible d'acheter dans des constructions neuves. Les produits d'importation de luxe ne sont vendus que dans les magasins spéciaux où l'on ne peut payer qu'en devises fortes. En revanche, les vêtements, les chaussures, les transports, les loyers, sont à des prix relativement bas et les soins médicaux sont entièrement gratuits.

Un effort considérable a été fait en Roumanie pour la construction d'hôtels et le tourisme en particulier, car la beauté de ce pays permet d'y attirer de très nombreux touristes étrangers. Enfin, la publicité commence à être fort bien faite, sur les plans intérieur et extérieur. Il existe une agence d'Etat "Publicom" qui offre aux entreprises de nos pays tous les services possibles: organisation d'expositions et de conférences techniques, impression de catalogues et de notices, publicité dans la presse périodique et spécialisée, messages publicitaires à la radio, la télévision, le cinéma, affiches, publicité lumineuse (très fréquente), panneaux routiers, etc.....

Conclusion

A mon avis, le Marketing – comme les autres techniques appliquées – peut constituer un élément de rapprochement électif entre responsables économiques des pays de l'Ouest et de l'Est.

Malgré des systèmes économiques de conception fondamentalement différente, on peut constater qu'il s'agit là d'un domaine où, très souvent, il est possible de parler la même langue et se trouver sur de mêmes longueurs d'onde.

Cette très sensible évolution pourra encore s'accroître par l'arrivée aux postes de commandes économiques des jeunes générations techniques et universitaires, et aussi par le développement des échanges, vivement souhaité par les pays de l'Est.

F. NEPVEU-NIVELLE

la réunion des ministres des affaires étrangères de l'Europe des dix-sept

LE PROGRES DE LA COOPERATION EUROPEENNE

Les Ministres des Affaires étrangères des 17 pays membres du Conseil de l'Europe se sont réunis à Paris, le jeudi 14 décembre 1972, sous la présidence du Ministre turc M. Halûk Bayülken. La réunion a eu lieu au siège de l'OCDE où s'est aussi déroulé le Colloque annuel des Ministres avec les parlementaires de l'Assemblée du Conseil de l'Europe (15.12.72).

L'ordre du jour de la réunion des Ministres comprenait les points suivants.

Progrès de la coopération européenne

Les Ministres ont examiné les activités en cours dans les trois principales organisations européennes (Communautés, Conseil de l'Europe et AELE) et la coopération entre ces organisations.

Le Comité a adopté également, à cette occasion, le Programme de travail 1973/74 du Conseil.

Relations entre le Conseil de l'Europe et les Etats européens non membres

Après le rapport du Secrétaire Général sur les relations du Conseil avec les Etats non membres, les Ministres ont étudié le rôle spécifique de l'Organisation dans la coopération Est-Ouest.

Depuis plusieurs années, le Comité des Ministres souligne dans ses communiqués de presse que le Conseil est prêt à prendre une part active à la coopération entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale, la question a présenté un intérêt particulier vu les travaux de la Conférence européenne de la sécurité et de la coopération.

Les débats des Ministres porteront également

sur les liens culturels entre l'Est et l'Ouest, conformément à une proposition qui a été faite en mai dernier de développer les échanges de vues sur de telles questions au sein du Comité.

On peut citer les points suivants parmi les autres problèmes inscrits à l'ordre du jour des Ministres:

Fonds européen pour la jeunesse: Créé par le Conseil pour aider au financement des activités de jeunesse en Europe, le Fonds doit exercer ses activités à partir de 1973. Tous les Etats membres du Conseil y appartiennent; il est ouvert également aux pays non membres.

Bourses inter-européennes: A la suite d'une initiative de la Grande Bretagne qui a offert 50 bourses annuelles à des chercheurs du troisième cycle, le Conseil de l'Europe examine avec d'autres Etats membres la possibilité d'établir un programme commun de bourses européennes.

- *Année européenne du patrimoine architectural:* Le Conseil a proclamé 1975 Année européenne du patrimoine architectural. Les Ministres examineront l'état des travaux préparatoires et entendront un exposé de M. Duncan Sandys, Président du Comité d'organisation.

Colloque annuel entre Ministres et parlementaires (vendredi 15 décembre)

Les débats ont eu pour thème "La place du Conseil de l'Europe dans le nouveau cadre de la coopération européenne et l'exploitation de ses possibilités politiques".

Les parlementaires étaient en outre proposés de soulever la question d'une action européenne commune contre le terrorisme.

pour une politique européenne de l'enseignement supérieur

Le Colloque annuel du Collège de l'Europe aura lieu les 12, 13 et 14 Avril 1973, à Bruges, en Belgique. Il aura pour thème: "Pour une politique européenne de l'enseignement supérieur: objectifs et moyens". Les rapports seront présentés dans les deux langues véhiculaires du Collège de l'Europe, le français et l'anglais.

Ce Colloque sera organisé en collaboration avec la Fondation Européenne de la Culture (Amsterdam), l'Institut de la Communauté Européenne pour les Etudes Universitaires (Bruxelles) et l'International Council for Educational Development (New York). Le double but que poursuit cette manifestation est:

- a. définir les tâches communes au niveau européen, pour lesquelles le concours et l'action concertée des établissements d'enseignement supérieur paraissent indispensables, cette action commune pouvant en même temps renforcer la coopération interuniversitaire et en faciliter la rénovation des systèmes d'enseignement supérieur des pays européens.
- b. définir les moyens indispensables à mettre en oeuvre afin que ce concours et cette coopération puissent se développer.

La raison principale de l'organisation de ce Colloque auquel contribueront même des universités et des institutions de l'enseignement supérieur en général est que les problèmes cruciaux du développement politique, économique, social et culturel de l'Europe dépassent le cadre national et nécessitent des solutions européennes.

Dans cette perspective, le catalyseur d'une politique européenne d'enseignement supérieur — que le Colloque tentera de cerner — paraît être le développement de la coopération entre universités européennes à partir du renforcement de leur "fonction de service" et de leur association pour des tâches communes d'intérêt européen.

La définition de cette nouvelle fonction de service des universités européennes devrait ressortir de la formulation des besoins — tels qu'ils sont ressentis à la fois par les représentants des grands corps sociaux et par les universitaires eux mêmes — et de la confrontation des images

que les uns et les autres se font des objectifs de l'enseignement supérieur futur.

Le Colloque du Collège d'Europe ne se propose donc pas d'analyser ce qui, d'habitude, est considéré comme la composante principale de la politique européenne universitaire, à savoir les problèmes d'équivalence (de diplômes, de périodes d'études, etc.) et de mobilité intra-européenne d'enseignants et d'étudiants. Ces problèmes font déjà l'objet de travaux de nombreuses conférences internationales et de plusieurs organisations européennes. Le Colloque n'envisage pas non plus de discuter de l'objectif, de l'harmonisation des systèmes européens d'enseignement supérieur et du rôle des différentes organisations internationales dans ce domaine.

La Semaine de Bruges 1973 se place dans un contexte historique qui ne peut qu'amplifier son actualité et son intérêt politique et qui est caractérisée par de nouvelles conceptions concernant les finalités et la nature du développement économique et social, par une nouvelle configuration des rapports internationaux, par un processus de mutation de l'enseignement supérieur partout en Europe, par l'élargissement des Communautés européennes et la recherche du rôle qu'elles doivent jouer dans ces différentes transformations. On attend du monde universitaire européen qu'il prenne une part active dans la solution de ces problèmes. C'est dans ce sens qu'il y a lieu d'interpréter le thème du Colloque: "Pour une politique européenne de l'enseignement supérieur".

Comme il est déjà prévu, les entretiens du premier jour des travaux se référeront à la "participation des universités au développement économique et social de l'Europe", ceux du deuxième jour aux "capacités actuelles et aux réformes nécessaires des institutions et des systèmes d'enseignement supérieur pour développer la fonction de service", à "l'action concertée et à la coopération entre les universités de l'Europe", et aux "problèmes des relations entre les Communautés européennes et les établissements d'enseignement supérieur en Europe". Le dernier jour sera consacré à la synthèse des travaux du Colloque.

L'intégration des Universités: un besoin de notre temps

La Société post-industrielle est étroitement liée au domaine de l'éducation et à la recherche

par M.^{me} HERTHA FIRNBERG

(Ministre Fédéral de la Science et de la Recherche d'Autriche)

Si l'on part de la situation actuelle de "l'intégration culturelle en Europe", des difficultés surgissent entre tel Etat membre et tel autre Etat qui est effectivement en train d'euro-péaniser et d'internationaliser ces problèmes. Ce phénomène appelle une action commune et non pas seulement une discussion et un échange d'idées. Dans le protocole à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme, les Etats signataires ont souligné et reconnu le droit subjectif à l'éducation. Ce faisant, ce mêmes Etats s'engagent à respecter ce droit. Le Conseil de l'Europe a pris d'importantes initiatives dans ce domaine. Les Conventions européennes sur l'équivalence des diplômes de l'enseignement secondaire, de la durée des études et des diplômes universitaires ont été de grands pas en avant à cet égard.

Mais il existe encore un hiatus entre le texte de ces conventions et leur application effective en Europe. L'expérience a montré que la mobilité, pourtant si ardemment souhaitée, est toujours fortement entravée par des obstacles juridiques et administratifs, ainsi que par des différences de niveaux d'études, de contenu des matières enseignées et par les réglementations des études. La mobilité effective demeure l'exception plutôt que la règle. Pourtant, l'échange et la libre circulation des idées et des êtres devraient être aujourd'hui aussi précieux que le libre échange des marchandises. Une des tâches les plus importantes du Conseil de l'Europe devrait donc consister à s'occuper sans tarder des problèmes techniques et ardues de la mobilité, de l'équivalence, du contenu des programmes, etc...

De plus en plus d'Européens souhaitent exploiter les ressources de la mobilité - res-

sources qui sont également à la base d'une coopération et d'une intégration culturelle à caractère européen.

A ce propos, il est absolument essentiel d'étudier et de résoudre au préalable les problèmes et les effets du "numerus clausus" au-delà des frontières d'un pays. Les incidences de l'institution d'un "numerus clausus" ou de mesures restrictives analogues ne constituent pas - je l'ai déjà souligné - un problème purement national; il s'agit là d'un problème européen, international et, en tout état de cause, d'un problème déterminant pour l'intégration culturelle européenne. Si mon pays a pu éviter l'institution d'un "numerus clausus" (et des mesures législatives doivent être préalablement mises en vigueur à cet effet), il n'en reste pas moins qu'un petit pays comme l'Autriche, où les inscriptions à l'université se multiplient rapidement, ne peut ignorer le numerus clausus institué dans tel autre pays. Pour s'acquitter de ses devoirs à l'égard de ses ressortissants, le pays doit réagir aux mesures restrictives et être capable de répondre aux besoins de ses propres étudiants. Je tiens à rappeler à ce sujet la résolution qu'a adoptée le Comité de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lors de la Conférence qu'il a tenue en mai 1972 à Salzbourg.

Permettez-moi enfin de soulever une question qui peut se poser en Europe centrale: la liberté de la science est considérée comme naturelle et tenue pour un droit fondamental, reconnu de tout temps, au même titre que la liberté d'opinion et la liberté de religion. Certaines universités et milieux universitaires font preuve d'une attitude donquichotesque - qui n'est pas sans rappeler l'assaut contre les

moulins à vent - dès lors que la liberté de la science est en cause. Or, aujourd'hui, les menaces qui planent sur la liberté de la science ne semblent pas provenir de l'Etat ou de la société, dont l'action est limitée par un certain nombre de normes établies par la loi. Elles proviennent plutôt du comportement d'une "société fermée", attachée à une "conception de la démocratie reposant sur l'existence d'une élite".

L'essence et la structure des institutions d'enseignement supérieur en Europe ne peuvent être comprises que si elles sont replacées dans leur cadre historique. Reflets d'une longue tradition, certaines de ces institutions conservent le caractère qui leur a été transmis au long des siècles; d'autres, de création récente, sont dépourvues d'histoire mais fondées sur des concepts précis. Chacune se considère comme une entité autonome et cherche à faire valoir son point de vue. Les transformations successives que l'on envisage à l'heure actuelle devraient être utilisées pour réduire les divergences qui se développent en Europe et harmoniser les objectifs des universités. L'intégration européenne conçue dans la perspective d'un développement global de ce très important secteur constitue l'un des besoins essentiels de l'heure.

Cette nécessité de coordination et de coopé-

ration s'applique particulièrement aux tentatives de réforme de l'enseignement supérieur qui se font actuellement partout. Là encore, on risque d'assister à un éclatement des particularismes européens. Les réformes de l'enseignement supérieur présentent bien des aspects, au nombre desquels on peut citer la démocratisation des structures administratives, la transformation de l'administration en objet, l'adoption de nouvelles techniques, et les efforts d'adaptation constants de la recherche et de l'enseignement supérieur fondés sur l'introduction de nouvelles disciplines.

L'intégration des universités et des établissements d'enseignement supérieur dans un système d'ensemble européen est un besoin de notre temps. En tant que membre de longue date de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, je puis affirmer que la solution de ces questions fondamentales ne pourra être trouvée que si le Conseil de l'Europe, en tant que centre démocratique et européen des confrontations et de la coopération européennes, déploie tous ses efforts à cette fin et peut être assuré du soutien de tous ses membres.

Je tiens à dire que, dans notre intérêt à tous, dans l'intérêt de l'Europe, de son unité et de son avenir, ce projet peut réussir, qu'il doit réussir. Tel est le vœu que j'exprime pour terminer.

II. FIRNBERG

LES PAYS EUROPEENS ET LA LUTTE CONTRE L'INFLATION

Les pays européens mettent au point leur dispositif de lutte contre les hausses de prix. Ils en ont besoins. Selon les derniers relevés statistiques, en un an (entre octobre 1971 et octobre 1972), les prix ont augmenté de la façon suivante: 5,7% en Belgique, 6,4% en Allemagne, 6,6% en France, 6,9% en Italie, 7,8% aux Pays Bas et 7,9% en Grande-Bretagne.

On sait qu'en France, le gouvernement a fait de la lutte contre l'inflation une priorité absolue. Les services du ministère des Finances attendent toutefois d'avoir une vue plus exacte de la situation économique pour déterminer l'ampleur des mesures à prendre.

L'année 1972 sera une des plus négatives en matière d'évolution du pouvoir d'achat en considérant non seulement la hausse des prix mais aussi l'augmentation des impôts et l'état dans lequel se trouvent les prestations familiales et sociales.

Si, par exemple, en Grande-Bretagne, la hausse du coût de la vie a été de 1,4% en octobre, dépassant largement le record français (0,9%), les experts s'attendent à ce que le gel des prix et des salaires décidé au début du mois procure au gouvernement un certain répit.

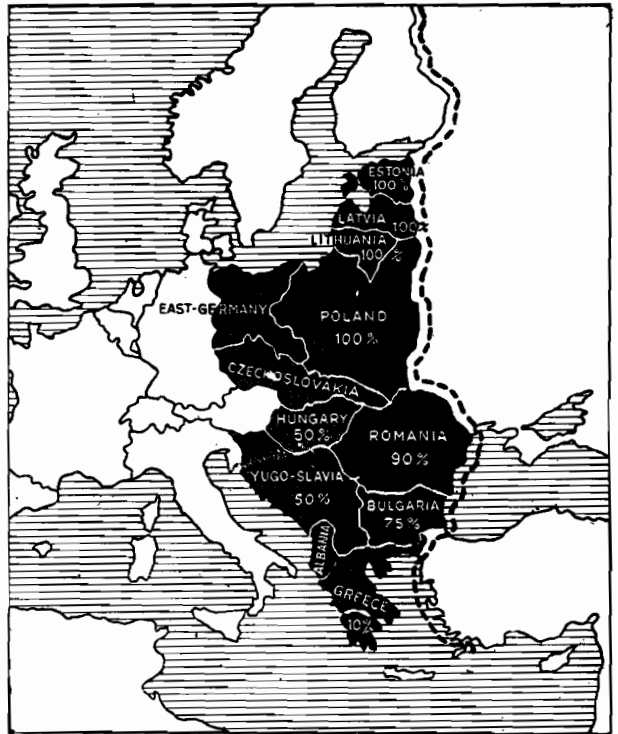
De même en Allemagne fédérale, le gouvernement s'est mis au travail. Le plan que préparent M.M. Brandt et Schmidt s'appuiera sur quatre points: le budget, le crédit, l'amélioration de la concurrence, la politique des prix et des salaires.

Avant d'entamer ses délibérations, le gouvernement de la République fédérale a reçu le rapport du groupe d'experts dit des "cinq sages" qui, chaque année, fait le point de la situation de l'économie allemande. Parmi les recommandations des experts, on relève une augmentation de la recette fiscale jusqu'à concurrence de 9 milliards de DM.

Europe de l'Est

Voici la carte de l'Europe de l'Est cédée par Churchill à la Russie le 9 octobre 1944 à Moscou.

Cette division devait être sanctionnée à Yalta en février 1945.



La détente et la normalisation de la situation en Europe

Comme "témoignage du constant développement des relations entre la France et l'Union Soviétique et symbole d'une politique qui cherche à instaurer, en Europe, une détente voulue par les Gouvernements, souhaitée par les peuples et commandée par la raison", la visite récente à Paris du maréchal Gretchko, Ministre de la Défense de l'Union Soviétique, a été caractérisée par M. Michel Debré, Ministre français d'Etat chargé de la défense nationale.

M. Debré a souligné que la paix entre les peuples européens et leur évolution vers une compréhension réciproque "exigent que la situation existante et notamment les frontières entre les Etats, telles qu'elles résultent de la fin de la seconde guerre mondiale, demeure la base solide sur laquelle nous pouvons et devons construire l'avenir. Il n'est aucun changement, a-t-il ajouté, qui puisse intervenir s'il ne reçoit l'accord de tous les peuples intéressés".

En réponse à cette déclaration, le Maréchal Gretchko a souligné que son pays et la France "font à l'heure actuelle des efforts concertés en vue de réaliser la détente et la normalisation de la situation en Europe" et que "c'est avec un sentiment de satisfaction qu'on constate qu'en Europe s'effectue un tournant vers la détente et la collaboration".

... La détente et la collaboration en Europe dépendent par conséquent de la bonne volonté et des efforts réciproques des Européens mêmes: de ces 425 millions d'Européens, provenant de 26 pays de l'Europe, de toute l'Europe, aussi bien celle de l'Est que celle de l'Ouest, de ces pays dont la souveraineté nationale doit toujours être respectée par tous.

Bulletin européen

Ont collaboré ou collaborent:

Konrad ADENAUER, P.E. ARGENTIERI, Alexander ARGYROPOULOS, Karl ARNOLD, A. BALLEYGUIER, G.W. de BALZAC, Julien BENDA, Lodovico BENVENUTI, John BIGGS-DAVISON M.P., Baron BOEL, Paul BONCOUR, Edouard BONNEFOUS, Henri BRUGMANS, Raoul BOSSY, Thomas W. BRANDEN, Pietro CAMPILLI, P. CAPELLE, Giuseppe CARON, Edward CARRAN, Nino CASCINO, René CASSIN, L.E. CLOQUETTE, Elma DANGERFIELD, Michel DEBRE, A. DECHLICH, Dino DEL BO, Giorgio DEL VECCHIO, Carlos DE MONTOLIU, Giorgio DI DOMENICO, I. DURAND REVILLE, Constantin DRAGAN, Mircea ELIADE, G. van ESBROECK, W.N. EWER, Enrico FALCK, Hertha FIRNBERG, Raymond FRANKLIN, Pierre FRIEDEN, Paul GACHE, Grégoire GAFENCO, Eugenio GATTO, Pietro GERBORE, Enzo GIACCHERO, Amedeo GIANNINI, A.V. GIARDINI, Guido GONNELLA, Jonathan GUINNES, W.A.'t HART, Wladimir JONESCO, Stefano JACINI, Jerzi JANKOWSKI, Jacques DE JONG, G. KALLAY, Jacques KAYSER, Stanislaw KOUTNIK, Pierre de LANUX, Lars J. LIND, Ivan Matteo LOMBARDO, C. LOVERA DI CASTIGLIONE, Edouard LUDWING, Harold MACMILLAN, Alberto MARINELLI, Pierre MENDES FRANCE, C. MICHAEL-TITUS, Francis DE MIOMANDRE, Manlio MISEROCCHI, Jean MONNET, Umberto MONICO, Angelo MORRETTA, Albert MOUSSET, Roland MUESSER, Erich MULHMANN, Frédéric NEPVEU-NIVELLE, Pier Fausto PALUMBO, Costas PAPAPANOS, Giuseppe Ugo PAPI, A. PAPLAUCKAS RAMUNAS, Giuseppe PELLA, Giovanni PERSICO, Pedro José PINILLOS, John POMIAN, Lucien RADOUX, Paul RAMADIEK, Alexander von RANDA, Peter RATTAZZI, Olivier REVERDIN, Gonzague de REYNOLD, Jules ROMAINS, Joseph de ROOVER, Louis ROUGIER, Rémy ROURE, Lucien de SAINTE LOETTE, A.G. SAMOY, Leopold SENGHOR, Carlo SFORZA, André SIEGFRIED, Tom STACEY, Jacques TREMPONT, Georges USCATESCU, M. de la VENTOLIERE, Pierre VINOT, François VISINE, Raymond WARNIER, Rivington R. WINANT. S.H.C. WOORLICH, Paul Van ZEELAND.

Bulletin européen

Fondé par Prof. Dr. J. C. Dragan

Rédacteur responsable: Dante Ferrari

Direction - Rédaction: Via Larga 11 - MILAN - Tél. 870.487/893.209

ABONNEMENTS

Italie	Lires 2.000	Etranger	Dollars 3,-
Abon. d'Honneur	5.000	Abon. d'Honneur	10,-

Ente Civile Universitas Personarum Dragan - Venezia

Registr. Trib. Rome No. 2840 du 15.12.1951 - Studio Tecno Service - Via Adda 10 - Milan